

AC.R. - AD.C.

Cabinet PIERQUIN

EXPERTISE-COMPTABLE

COMMISSARIAT AUX COMPTES

S.A.S. au Capital de 294.400 Euros

Siège Social et

Pôle Commissariat aux comptes

18, rue Edmond Pierrot

WARCQ

08000 Charleville-Mézières

Tél. 03 24 59 70 50

Fax 03 24 56 12 59

Bureau et

Pôle Expertise comptable

41, boulevard Lucien Pierquin

WARCQ

08000 Charleville-Mézières

Tél. 09 71 39 57 35

E-mail :

cabinet.pierquin@cabinet-pierquin.com

Site internet :

www.cabinet-pierquin.com

"ESCAL EN YVOIS"

Association régie par la loi
du 1^{er} Juillet 1901

Siège Social
19, Rue des Ecoles
08110 CARIGNAN

SIRET 487 629 990 00010
CODE APE 8899B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR

LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2019

(Du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019)

membre du réseau
ABSOLUCE

Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région d'Amiens

Société de Commissariat aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Reims

Siège social et Pôle CAC : SIRET 351.532.528.00046

Bureau et Pôle EC : SIRET 351.532.528.00053

APE 6920Z - RCS Sedan - TVA intracommunautaire FR 16.351.532.528

Souscripteur des assurances professionnelles dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 et du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expert-comptable ainsi que de l'article R.822-70 du code de commerce relatif à l'exercice de l'activité de commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre Social Escal en Yvois relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 15 Décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 15 Décembre 2020 et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

.../...

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association .

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

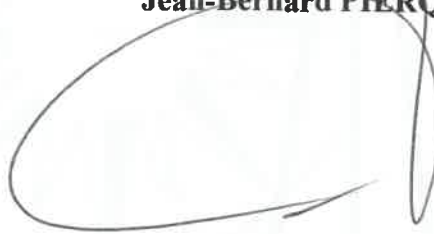
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

.../...

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie enfin la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Warcq,
Le 15 Décembre 2020.

Le Commissaire aux Comptes,
Jean-Bernard PIERQUIN :

A large, stylized handwritten signature in dark ink, consisting of a large loop and a trailing line.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	7 036	6 890	146		146	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	26 711	26 226	485	776	291-	37. 51-
	Autres immobilisations corporelles	142 339	133 951	8 388	4 571	3 817	83. 50
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	600		600	600		
Total I		176 686	167 068	9 618	5 947	3 671	61. 74
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	160		160		160	
	Autres créances	46 101		46 101	84 378	38 277-	45. 36-
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	297 608		297 608	197 755	99 853	50. 49
	Charges constatées d'avance (3)	827		827	4 267	3 440-	80. 62-
	Total III	344 696		344 696	286 401	58 295	20. 35
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		521 382	167 068	354 314	292 348	61 967	21. 20

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

SEGENEST

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	154 836	127 067	27 769	21.85
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	33 448	27 769	5 679	20.45
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports	30 000	30 000		
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecart de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		468	468-	100.00-
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	218 284	185 304	32 980	17.80
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	43 369	40 039	3 330	8.32
	Provisions pour charges	688	800	113-	14.07-
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	27 000		27 000	
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	71 056	40 839	30 217	73.99
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 551	8 425	12 126	143.92
	Dettes fiscales et sociales	33 729	34 392	663-	1.93-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	10 694	15 325	4 631-	30.22-
	Total IV	64 974	58 142	6 832	11.75
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	354 314	284 285	70 029	24.63

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

54 280

50 879

**COMPTES ANNEXÉS
AU RAPPORT**
Cabinet PIERQUIN
Commissaire aux Comptes

SEGENEST

ATTENTION : TOTAL ACTIF différent TOTAL PASSIF

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	207 244	187 523	19 721	10. 52
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	279 251	260 975	18 275	7. 00
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	42 466	47 020	4 554-	9. 69-
Collectes	215	100	115	115. 00
Cotisations	2 940	2 730	210	7. 69
Autres produits	593	1 570	977-	62. 21-
Total I	532 709	499 918	32 790	6. 56
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	114 405	122 674	8 269-	6. 74-
Impôts, taxes et versements assimilés	5 716	5 944	228-	3. 84-
Salaires et traitements	241 781	234 408	7 374	3. 15
Charges sociales	63 209	72 476	9 267-	12. 79-
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 027	10 699	7 672-	71. 71-
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions	44 056	40 039	4 017	10. 03
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	535	1 707	1 172-	68. 67-
Total II	472 729	487 946	15 217-	3. 12-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	59 980	11 972	48 007	400. 98
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés		498	498-	100. 00-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		498	498-	100. 00-
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)		498	498-	100. 00-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	59 980	12 470	47 510	380. 99
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		7 962	7 962-	100. 00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	468	7 367	6 898-	93. 64-
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	468	15 329	14 860-	96. 94-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		30	30-	100. 00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII		30	30-	100. 00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	468	15 299	14 830-	96. 94-
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	533 177	515 745	17 432	3. 38
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	472 729	487 976	15 247-	3. 12-
Solde intermédiaire	60 448	27 769	32 679	117. 68
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	27 000		27 000	
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	33 448	27 769	5 679	20. 45

ATTENTION : TOTAL ACTIF différent TOTAL PASSIF

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	27 201		25 791		1 410	5.47
Bénévolat	6 400		6 400			
TOTAL	33 601		32 191		1 410	4.38
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	6 400		6 400			
Prestations en nature	3 694		4 192		498-	11.88-
Personnel bénévole	23 507		21 599		1 908	8.84
TOTAL	33 601		32 191		1 410	4.38

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 354 314.09 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 532 708.86 Euros et dégageant un excédent de 33 448.28 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a perçue une subvention d'exploitation de 27 000 € par la Région. Aucune dépense n'étant engagée sur l'année 2019, l'opération a été comptabilisée en intégralité dans le poste fonds dédiés.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de bases :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Modalités pratiques d'application des règles comptables (CRC règlement 04-06)

L'association ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L.123-16 du Code de Commerce, a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification qui consistent dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables, durée préconisée par la Caisse d'allocations Familiales.

En outre, l'association n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables (CRC règlement 04-06)

L'association n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée pour l'exercice ouvert à compter du 01 janvier 2018 :

- les frais de constitutions, de transformation, et de premier établissement
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations corporelles et incorporelles
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur titres de participation et titres de placement immobilisés
- les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs
- les composants de 2ème catégorie et les provisions pour grosses révisions.

Les autres engagements légaux

Le résultat tient compte des indemnités à verser à l'ensemble du personnel en cas de fermeture du GIP, selon les dispositions de la convention collective applicable. Ces indemnités, hors charges sociales, sont évaluées à 43 368.59 € au 31 décembre 2019, soit une variation de 3 329.72€ par rapport au 31 décembre 2018.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 887		149
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	26 711		
Installations générales agencements aménagements divers	15 974		
Matériel de transport	59 669		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 661		6 549
Emballages récupérables et divers	42 486		
TOTAL	162 500		6 549
Prêts, autres immobilisations financières	600		
TOTAL	600		
TOTAL GENERAL	169 987		6 698

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			7 036	7 036
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			26 711	26 711
Installations générales agencements aménagements divers			15 974	15 974
Matériel de transport			59 669	59 669
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			24 210	24 210
Emballages récupérables et divers			42 486	42 486
TOTAL			169 050	169 050
Prêts, autres immobilisations financières			600	600
TOTAL			600	600
TOTAL GENERAL			176 686	176 686

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 887	3		6 890
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	25 935	291		26 226
Installations générales agencements aménagements divers	15 486	488		15 974
Matériel de transport	59 669			59 669
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 482	1 244		16 726
Emballages récupérables et divers	40 582	1 000		41 582
TOTAL	157 153	3 024		160 177
TOTAL GENERAL	164 041	3 027		167 068

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3				
Instal.techniques matériel outillage indus.	291				
Instal.générales agenc.aménag.divers	488				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 244				
Emballages récupérables et divers	1 000				
TOTAL	3 024				
TOTAL GENERAL	3 027				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Gros entretien et grandes révisions	800	1 087	1 200		688
Autres provisions pour risques et charges	40 039	43 369	40 039		43 369
TOTAL	40 839	44 456	41 239		44 056
TOTAL GENERAL	40 839	44 456	41 239		44 056
Dont dotations et reprises d'exploitation		44 056	41 239		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	600	600	
Autres créances clients	160	160	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	216	216	
Divers état et autres collectivités publiques	45 885	45 885	
Charges constatées d'avance	827	827	
TOTAL	47 688	47 688	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	20 551	20 551		
Personnel et comptes rattachés	17 144	17 144		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 417	16 417		
Autres impôts taxes et assimilés	168	168		
Produits constatés d'avance	10 694	10 694		
TOTAL	64 974	64 974		

Variation des fonds propres

Fonds propres au 31 décembre 2018.....154 835.55 €

Fonds propres au 31 décembre 2019.....190 519.88 €

Variation..... 35 684.33 €

Résultat de l'exercice : Excédent 35 684.33 €

Variation ne provenant pas du résultat.... 0.00 €

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	46 002
Total	46 002

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 065
Dettes fiscales et sociales	21 673
Total	32 738

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		8 2 7
Total		8 2 7
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		10 6 9 4
Total		10 6 9 4

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
- PEUGEOT EXPERT 01/20=>11/20	7 7 1		
- OVH INTER. 01/01/20=>27/01/21	5 6		
Total	8 2 7		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
- SUBV PROJET EN SUSPENS EN 2020	6 325		
- CCA 01/20-06/20	1 286		
- SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT D'UN POSTE ANIMATEUR SUR 3	3 083		
Total	10 694		

Subventions d'équipement

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTION ETAT-ASP	4 717
SUBVENTION FONCTIONNEMENT REGION	12 281
SUBVENTION ARS FORUM SANTE	2 200
SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	9 000
SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	33 948
SUBVENTION COMMUNE FONCTIONNEMENT	30 000
SUBVENTION COMMUNES DIVERSES	1 252
SUBVENTION CAF FPT	33 769
SUBVENTION CAF LUDOTHEQUE	3 500
SUBVENTION CAF AIDE TEMPS LIBRE	5 000
SUBVENTION CAF ANIMATION GLOBALE	17 741
SUBVENTION MSA REAAP	1 500
SUBVENTION EPCI INTERCOM	23 486
SUBVENTION SIVU	70 000
SUBVENTION AUTRE ENTITE PUBLIQUE	7 107
Total	255 501

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires n'ont pas été valorisées au compte de résultat. Comptes spéciaux (pied du compte de résultat).

Mise à disposition gratuite de biens par la ville de Carignan pour les équipements suivants:

19 rue des Écoles à Carignan

Valeur locative des locaux mise à disposition par la ville... **6 400 €**

Mise à disposition de Personnel d'entretien par la ville.... **3 694 €**

21 rue des Écoles à Carignan

Valeur locative des locaux mise à disposition par la ville... **0 € ***

* Aucune valorisation possible pour le site du 21 rue des Écoles du fait de la non-réception de l'attestation.

Évaluation du bénévolat

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Animations régulières12 431 €
Animations occasionnelles 6 675 €
Gouvernance4 401 €

TOTAL 23 507 €

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- QP SUBVENTION EQUIPEMENT CAF	3 68	
- QP SUBVENTION EQUIPEMENT REGION	1 01	
Total	4 69	

Transferts de charges

Nature	Montant
REMBOURSMEENT IJ PREVOYANCE CHORUM	172
REMBOURSEMENT IJSS CPAM	610
REMBOURSEMENT FORMATIONS	445
Total	1 227

Charges et produits sur exercices antérieurs

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- FACTURES FOURNISSEURS 2018	492	
Total	492	
Produits		
- REMBOURSEMENT MMA KMS 2018	125	
- REMBOURSEMENT MALAKOFF 2018	342	
- REMBOURSEMENT IJSS 2018	17	
Total	484	